

# 17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

## 17.54 MONT ETNA, AUSTRALIE

RECONNAISSANT que le mont Etna, situé dans le Queensland central, en Australie, contient des grottes souterraines qui sont des sites de reproduction pour la chauve-souris *Miniopterus australia* et d'occupation pour la chauve-souris *Macroderma gigas* vulnérable ;

RECONNAISSANT qu'entre 1976 et 1988, le gouvernement du Queensland et la Central Queensland Cement Company ont négocié la protection légale de 80 pour cent des cavernes souterraines du mont Etna, notamment le complexe de Bat Cleft ;

RECONNAISSANT EN OUTRE qu'en 1976 a été créé le Parc national de Fitzroy Caves, où sont conservées au moins cent grottes souterraines et les chauves-souris qui les occupent, dans une région jouxtant le mont Etna ;

FELICITANT le gouvernement du Queensland d'avoir pris des mesures pour protéger une partie importante des environs du mont Etna ;

PREOCCUPEE de ce que l'extraction de chaux pourrait être une menace pour nombre de grottes souterraines occupées par des chauves-souris ;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 1er au 10 février 1988 à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

1. ENCOURAGE le gouvernement du Queensland dans les efforts que celui-ci déploie pour assurer une meilleure protection des environs du mont Etna.
2. INVITE le gouvernement du Queensland à assurer la protection intégrale du mont Etna, de ses grottes souterraines, de sa faune et de sa flore.
3. RECOMMANDE au gouvernement du Queensland d'élaborer une stratégie de gestion à long terme, à l'échelon de l'Etat, pour conserver *Macroderma gigas*.